

Compte  
**Epargne  
Alternative**

**Rapport 2003-2004**



  
**SPUERKEESS**

  
**etika**  
Ethik & Umwelt

## Rapport d'Activité 2003/2004

Le compte EPARGNE ALTERNATIVE est le produit d'une collaboration entre la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (BCEE) et l'association sans but lucratif etika.

Le présent rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004.

### **Les responsables de la BCEE :**

Jean-Claude Finck, Directeur Général et président du comité de direction  
Guy Rosseljong, membre du Comité de direction et chef du service Crédits Nationaux  
Yves Kemp, chef adjoint du service Crédits Nationaux, responsable du projet etika  
Gérard Tanson, chef du service Marketing  
Alix Wagner, chef du service Communication  
Raymond Schmitz, chef du service Epargne

### **Le Conseil d'Administration d'etika :**

Jos Thill, représentant de l'Action Solidarité Tiers Monde et président de juillet à décembre 2003  
Mike Mathias, représentant du Cercle des ONG de développement et président à partir de mars 2004  
Thierry Défense, secrétaire, représentant de SOS Faim  
Laure Belin, trésorière, représentante d'Action Solidarité Tiers Monde  
Bernd Henninger, représentant de Co-labor  
Marc Elvinger, représentant d'Action Solidarité Tiers Monde  
Karin Faber, représentante d'Appui au Développement Autonome  
Frank Kayl, représentant de la Fondation Caritas Luxembourg  
Gérard Kieffer, représentant de l'Oekofonds  
Jean Kieffer, représentant de Haus vun der Natur  
André Reuter, représentant de Inter-Actions  
Änder Schanck, représentant du Veräin fir biologesch-dynamesch Landwirtschaft  
Axel de Ville, représentant d'Appui au Développement Autonome

### **Le Comité de Crédit d'etika :**

Gaston Kemp, président du comité de Crédit et en charge du secteur solidarité internationale  
Paul Delaunois, en charge du secteur social/culture  
Pierre Kemmer, en charge du secteur écologie  
André Reuter, en charge du secteur social/culture  
Raymond Wagener, en charge du secteur solidarité internationale  
Nathalie Wagner, en charge du secteur social/culture  
Adri van Westerop, en charge du secteur écologie

La coordination d'etika est assurée par Jean-Sébastien Zippert.

**etika asbl** Initiativ fir Alternativ Finanzéierung  
55, avenue de la Liberté  
L-1931 Luxembourg  
Tél./Fax : + 352 29 83 53  
E-mail : [contact@etika.lu](mailto:contact@etika.lu)  
Site Internet : [www.etika.lu](http://www.etika.lu)

## Le mot des présidents

A une époque où l'expression *développement durable* est utilisée si fréquemment qu'elle en perd son sens, le mécanisme EPARGNE ALTERNATIVE, issu d'une collaboration fructueuse entre la BCEE et etika démontre depuis plus de sept années qu'il est possible à tout un chacun au Luxembourg d'utiliser son épargne comme un outil de solidarité pour la création de richesses environnementales et humaines.

Le mécanisme EPARGNE ALTERNATIVE est certainement plus qu'une idée généreuse, et l'engagement responsable, durable et solidaire de nos épargnants le prouve.

Responsable, car nos épargnants savent qu'en ouvrant un compte EPARGNE ALTERNATIVE, leur épargne servira à financer des activités économiques fortement engagées dans la préservation de l'environnement ainsi que la création de richesses culturelles et sociales tant au Grand-Duché comme dans les pays en voie de développement. Les exemples de crédits accordés cette année illustrent parfaitement ces trois domaines.

Durable, car les chiffres de cette année montrent que non seulement nos épargnants sont fidèles au mécanisme, mais aussi que nous réussissons à en augmenter le nombre, doucement certes mais de façon constante.

Enfin, c'est grâce à la solidarité de nos épargnants que de nombreuses entreprises et associations actives au Grand-Duché ont bénéficié de crédits à taux réduits, leur laissant ainsi plus de marge de manœuvre financière, voire leur donner un accès au crédit qu'ils n'auraient pas obtenu en passant par le circuit financier traditionnel.

Conscients que le modèle d'investissement que nous proposons est encore marginal sur la place de Luxembourg, et que nous sommes loin d'avoir atteint nos objectifs, nous nous sommes engagés encore une fois sur des voies nouvelles pour augmenter le nombre des épargnants solidaires et intéressés par la transparence qu'offre le mécanisme. Cette campagne sera lancée lors de l'oekofoire 2004 - à laquelle nous vous invitons dès à présent - et s'étendra sur les mois à venir.

Nous sommes persuadés de la possibilité d'étendre nos activités à une plus grande échelle et nous restons également convaincus que la voie pour y arriver passe à travers les épargnants et les associations qui participent déjà au mécanisme. Nous comptons donc également sur vous pour réussir dans cette tâche.

En attendant, nous vous souhaitons donc une agréable lecture de ce rapport qui est le vôtre.

Jean-Claude Finck  
Directeur Général  
Président du Comité de direction  
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Mike Mathias  
Président  
etika asbl

## Une épargne responsable, solidaire et transparente

En ouvrant un compte EPARGNE ALTERNATIVE, l'épargnant s'engage dans un mécanisme d'épargne responsable parce qu'il est assuré que son argent finance des projets novateurs et de qualité qui sont engagés dans la réalisation de modèles sociaux, économiques et écologiques durables et solidaires. Les projets sont présélectionnés par le comité de crédits (CC) de etika en raison de leurs mérites particuliers dans les domaines écologique, socioculturel et de l'aide internationale. La BCEE octroie le crédit (et assume le risque qui y est lié), après avoir analysé la viabilité économique et financière du projet.

L'épargne collectée sur les comptes EPARGNE ALTERNATIVE est *solidaire*, car pour permettre le financement des projets sélectionnés à des conditions de faveur, l'épargnant renonce - au profit du preneur de crédit - à une partie de la rémunération usuelle d'un compte épargne traditionnel. Ceci permet à la BCEE d'appliquer la même réduction du taux d'intérêt - à savoir 0,25%\* à partir de juillet 2003 - sur les crédits accordés. L'épargnant renonce à une partie de son rendement financier, mais au profit d'un rendement humain et social très important.

Le détenteur d'un compte EPARGNE ALTERNATIVE est informé sur l'identité des bénéficiaires de CREDITS ALTERNATIFS ainsi que sur l'objet et la finalité des crédits profitant d'une bonification d'intérêts grâce à son épargne. Cette information se fait à travers la publication du périodique *etika-Info* et du présent rapport annuel. Des informations supplémentaires sont fournies volontiers par etika, soit par téléphone, soit sur notre site [www.etika.lu](http://www.etika.lu) entièrement rénové depuis février 2004. C'est ainsi que la transparence du mécanisme se trouve assurée.

\* Note : les taux d'intérêt ayant substantiellement diminué ces dernières années, etika a décidé de maintenir un intérêt créditeur de 1% minimum en faveur de l'épargnant alternatif. Cette décision s'est traduite par une diminution de la bonification accordée aux projets retenus : alors que la bonification initialement accordée lors du lancement du mécanisme en 1997 était de 1,50%, celle-ci a été réduite à 1,35% (à partir de janvier 2002), puis à 0,85% (à partir de janvier 2003), à 0,60% (à partir d'avril 2003) et enfin à 0,25% à partir de juillet 2003. Une convention entre etika et le bénéficiaire de la bonification informe ce dernier que la bonification dont bénéficie son projet est susceptible de varier en fonction de l'évolution du taux d'intérêt.

\* Note introductive : le rapport tient compte, sauf mention contraire, uniquement des crédits déboursés depuis le 1er juillet 2003 et jusqu'au 30 juin 2004 compris ; les crédits accordés, mais qui n'ont pas encore été déboursés, n'y figurent pas.

## Secteur écologique

Comme pour les années précédentes, c'est l'écologie qui a été le secteur bénéficiant de la plus importante partie de nos ressources financières. Les crédits accordés cette année dans ce secteur représentent ainsi plus de la moitié des montants totaux des crédits.

### *Energie renouvelable*

#### *Eoliennes*

etika a accordé un crédit de 1 million d'euros à la société **Wandpark Kehmen Heischent SA**. Ce crédit permettra l'édification de 7 éoliennes d'une puissance nominale totale de 12.6 MW sur les communes de Bourscheid et de Heiderscheid. La production annuelle totale devrait atteindre les 24 millions de KWh, c'est à dire autant que toutes les installations d'éoliennes installées en 2001. La mise en service des sept nouvelles éoliennes est prévue pour la fin de l'année 2004.

Ce projet permet en outre la création de 2 emplois administratifs pour la gestion de la société.

#### **Les éoliennes soutenues par etika (situation fin 2003)**

Fin 2003, plus de la moitié des éoliennes (soit 15 sur 27, source ; Cegedel) en service ont été soutenues par des CREDITS ALTERNATIFS.

Ces éoliennes sont réparties ainsi :

| <b>Bénéficiaire</b>                 | <b>Commune</b> | <b>Nombre</b> | <b>Puissance nominale cumulée</b> |
|-------------------------------------|----------------|---------------|-----------------------------------|
| <b>Wandpark Gemeng Hengischt SA</b> | Heinerscheid   | 11            | 12.,2 MW                          |
| <b>Mégawind SARL</b>                | Derenbach      | 3             | 1.8 MW                            |
| <b>Nordwand SARL</b>                | Oberwampach    | 1             | 600 KW                            |

La puissance cumulée annuelle de ces 15 éoliennes atteint 14.6 MW, ce qui équivaut aux deux tiers de l'énergie éolienne produite au Grand-Duché en 2003. Cette puissance permet de subvenir aux besoins énergétiques des habitants d'une ville de la taille de Mondorf-les-Bains , soit 3.800 habitants. Si cette quantité d'électricité devait être produite par du charbon ou d'autres combustibles fossiles, cela correspondrait à 6.470 tonnes de houille ou 17.1600 tonnes de lignite. (calculs effectués sur base des chiffres communiqués par Cegedel et le Statec).

Avec le nouvel investissement de **Wandpark Kehmen Heischent SA** (qui est complètement indépendant de la société **Wandpark Gemeng Hengischt SA**) les épargnants de etika auront contribué à 22 éoliennes sur les 34 qui tourneront au Luxembourg.



*Les éoliennes de Megawind*

### **Panneaux photovoltaïques**

Au cours de l'exercice 2002, etika avait débloqué un volume de 1 million d'euros pour favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques au profit de personnes privées. etika avait pris cette décision pour inciter les particuliers à franchir le pas vers un mode de production d'énergie plus respectueux de la nature. A l'époque, l'investissement dans ce type d'installation était moins intéressant qu'aujourd'hui car les banques ne proposaient pas des taux très concurrentiels.

etika avait reçu 14 demandes dont 13 ont été acceptées.

Aujourd'hui etika continue à soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques si celle-ci est liée à un projet à haute valeur ajoutée environnementale (construction de maisons à basse consommation d'énergie par exemple) ou si elles sont destinées à un projet collectif qui réunit plusieurs acteurs différents.

### *Distribution de produits issus de l'agriculture biologique*

Un crédit d'un montant de 330.000 € au bénéfice des magasins biologiques **NATURATA** a permis la construction d'une nouvelle filiale de 380 mètres carrés situé à Dudelange. Ce magasin, le premier en taille des 6 magasins Naturata présents au Grand-Duché a ouvert ses portes en octobre 2003. Il comporte plus de 4.500 produits biologiques référencés.



Il répond ainsi à la demande croissante des consommateurs à laquelle l'ancien magasin de 45 mètres carrés ne pouvait plus répondre. Ce nouveau magasin a permis la création de trois nouveaux emplois.

### **Le complexe Oekopolis**

**NATURATA** fait partie du projet **Oekopolis** hébergée par la structure **Immobilière Oekimmo S.A.** (qui réunit par ailleurs la coopérative **Bio-Bauere-Genossenschaft Biog**, le grossiste **Biogros** et le producteur de jus de pommes **Äppelhaus**).

La société Immobilière Oekimmo a bénéficié en juin 2003 de l'extension de son CREDIT ALTERNATIF : d'un montant initial de 500.000 € il a été porté à 1 million d'euros. Oekopolis propose une infrastructure complète allant du producteur jusqu'au magasin de détail en passant par une chaîne de grossistes aux consommateurs luxembourgeois des aliments biologiques issues d'exploitations agricoles luxembourgeoises ou importés des pays avoisinant si ceux-ci ne sont produits au Grand-Duché.

Les produits ainsi sélectionnés répondent à une charte sévère qui garantit au consommateur :

- la solidarité avec les producteurs pour une politique de prix qui leur permettent de produire des aliments de qualité et d'en vivre décemment;
- le respect de labels biologiques reconnus comme Demeter ou Bio-label;
- un étiquetage clair indiquant l'origine géographique du produit et le label qui la certifie (Demeter ou Bio-label).

A côté des produits alimentaires, les magasins **NATURATA** offrent également des cosmétiques, des produits ménagers, des livres et des jouets fabriqués en respectant des standards écologiques.

Le montant cumulé des CREDITS ALTERNATIFS octroyés aux sociétés **Naturata**, **Oekimmo**, **Biogros** et **Biog** s'élève maintenant à plus de 2,6 millions d'euros.



*Le magasin NATURATA à Dudelange*

## Secteur social et culturel

### *Crédits aux associations de soutien aux étrangers*

Dans le domaine social et culturel, l'EPARGNE ALTERNATIVE soutient des projets qui visent à combattre l'exclusion sociale des citoyens les plus précarisés et qui favorisent leur ré-insertion dans la société.

Parmi ces citoyens en difficulté, les travailleurs immigrés sont souvent touchés les premiers. Le Luxembourg est le pays de l'Union européenne dont la population étrangère est proportionnellement la plus importante avec plus de 38%(source : Statec, année 2003). Aux traditionnelles difficultés linguistiques s'ajoutent souvent des problèmes administratifs, des barrages pour l'accès à l'emploi et au travail, etc...

**Le Comité de Liaison d'Action des Etrangers (CLAE) et l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI)** sont deux associations qui apportent aux étrangers une aide administrative et de soutien de premier niveau. Elles sont aussi très actives dans la lutte contre les discriminations des étrangers, et elles défendent politiquement leurs revendications (dont le droit de vote). Enfin elles visent à favoriser les échanges entre les peuples en faisant rayonner la diversité des cultures à travers des évènements récurrents (festival des migrations des cultures et de la citoyenneté pour le CLAE, carnaval des cultures pour l'ASTI).

L'ASTI a bénéficié d'une ligne de crédit de 40.000 € en attente de subsides des Ministère de la famille, du Travail et de la Commission européenne. L'ASTI avait déjà bénéficié d'un crédit de pont en 2002 de 28.470 € pour préfinancer le Carnaval des cultures.

Le CLAE a bénéficié en 2004 d'une ligne de crédit de 250.000 € qui lui permet de gérer sa trésorerie courante.

Ces deux lignes de crédit sont reconduites d'année en année.



*Le carnaval des cultures édition 2002*



*Crédit de soutien à la presse alternative*

L'hebdomadaire **worxx** (anciennement GréngeSpoun) a bénéficié depuis septembre 2003 de deux CREDITS ALTERNATIFS :

- une ligne de crédit de 75 000 € destinée à maintenir la trésorerie du journal en attente de subsides de l'Etat pour l'aide à la presse;
- un crédit d'investissement de 25 000 € pour des investissements dans le matériel informatique et une nouvelle centrale téléphonique.

Etika a accordé ces crédits en raison de l'effort particulier entrepris par l'hebdomadaire worxx pour de donner une voix à des personnes et des thèmes trop souvent marginalisés dans notre société.

Etika a également honoré par cette décision l'engagement des membres de la rédaction dans la promotion et la concrétisation de modes de vie et de consommation durable (utilisation de matériel de bureau à forte composante écologique, organisation égalitaire des instances de rédaction et de décision, parité homme/femmes,...).



# Kampf ums Kind



*Eltern sollen häufig gemeinsam das Sorgerecht erhalten, sowohl bei ehelichen wie nichtehelichen Kindern. Das Vorrecht der Mütter wäre demnach abgeschafft. Aber ist das wirklich zum Wohle der Kleinen?*

*dés week, Seite 3*

(Rox worxx)

**POLITIQUE D'ASILE**

## Discours musclé

**"Formel" et "discours", voilà les termes utilisés par le Premier ministre en matière de politique d'asile - or c'est son propre gouvernement qui la tient pendant des années.**

Est-ce un message clair ou un message à la fois? La note ministérielle de Jean-Claude Juncker le 14 décembre 2003 avait en fait un autre objectif: le ministre d'une droite qui est d'habitude à gauche de la droite, mais qui est à gauche de la droite, a déclaré que "la politique d'asile est totalement séparée" et évoque la "sécurité nationale" comme un motif légitime de la politique des étrangers. Mais s'agit-il d'une politique de sécurité ou d'une politique de gestion? Du centre de la droite, le ministre de l'Intérieur, Jacques de Gooijer, a déclaré que "la politique d'asile est totalement séparée" et évoque la "sécurité nationale" comme un motif légitime de la politique des étrangers. Mais s'agit-il d'une politique de sécurité ou d'une politique de gestion? Du centre de la droite, le ministre de l'Intérieur, Jacques de Gooijer, a déclaré que "la politique d'asile est totalement séparée" et évoque la "sécurité nationale" comme un motif légitime de la politique des étrangers. Mais s'agit-il d'une politique de sécurité ou d'une politique de gestion?

En effet, le gouvernement a été une fois de plus le seul à voter une loi de ce genre. Le ministre de l'Intérieur, Jacques de Gooijer, a déclaré que "la politique d'asile est totalement séparée" et évoque la "sécurité nationale" comme un motif légitime de la politique des étrangers. Mais s'agit-il d'une politique de sécurité ou d'une politique de gestion? Du centre de la droite, le ministre de l'Intérieur, Jacques de Gooijer, a déclaré que "la politique d'asile est totalement séparée" et évoque la "sécurité nationale" comme un motif légitime de la politique des étrangers. Mais s'agit-il d'une politique de sécurité ou d'une politique de gestion?

**agenda**  
23/1 - 1/2.2004  
Il est...

**actu**  
**Gute Soldaten**  
Aperçu...  
**Schweden kann man**  
Nach Peking...



**magazine**  
**Hollands mysterie**  
"Discours", Christoph...  
**GAL en Grèce**  
Tobi...  
  
page 6

*L'hebdomadaire worxx prend position sur des sujets de sociétés sensibles comme la politique d'asile*

*Crédit pour un livre de cuisine promouvant les produits biologiques*

Faisant suite au succès du livre « Natierlech geniessen – 126 vegetarische Vollwertrezepte » de Lydie Müller Philippy, édité en 1998 et épuisé en quelques mois, le **Mouvement écologique** et la fondation Öko-fonds ont décidé de publier un deuxième volume avec un tirage de 4.000 exemplaires.

En guise de préfinancement de cette publication, le mouvement écologique a bénéficié en septembre 2003 d'une ligne de crédit alternative de 40 000 €. Comme le premier tome, ce deuxième livre de cuisine promeut à la fois l'utilisation de produits biologiques et ceux issus du commerce équitable. Lydie Müller Philippy a rédigé ce livre bénévolement afin que tous les bénéfices puissent être réinvestis dans les activités du Mouvement écologique.



*Le livre de cuisine Natierlech geniessen a connu un grand succès*

## Solidarité Internationale

### *Prolongation de crédit à l'ONG de développement FNEL (Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois)*

L'ONG de développement FNEL avait bénéficié en septembre 2002 d'un CREDIT ALTERNATIF de 50.000 € pour financer un poste de secrétariat d'une durée d'un an. La FNEL a souhaité prolonger la durée de ce crédit d'un an, ce qui a été accepté par le comité de crédits. Cette prolongation permet ainsi à la FNEL d'être plus présente et efficace sur les projets à l'étranger dont elle s'occupe. Jusqu'à présent elle a mené des activités de développement communautaires au Népal et au Burkina Faso. Via la réalisation de travaux collectifs d'intérêt général, l'ONGD-FNEL y met en contact direct des jeunes et adultes des pays du Nord et du Sud.



*Création d'une école au Népal par des bénévoles de la FNEL*

### *Ligne de crédit pour le Cercle de coopération des ONG de développement*

Le **Cercle de coopération des ONG** a bénéficié d'une ligne de crédit de 30.000 € d'une durée de trois mois.

Ce crédit de pont a permis au Cercle de Coopération des ONG de maintenir sa trésorerie en attente de toucher les subsides du Ministère des Affaires étrangères.

Membre fondateur de etika, le Cercle de coopération des ONG de développement est une association qui regroupe aujourd'hui 68 ONG de développement luxembourgeois et les soutient dans leurs négociations avec le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération. Le Cercle de coopération des ONG exerce également une fonction de lobbying politique en faveur d'une mondialisation plus équitable et prend régulièrement position sur des sujets sensibles comme les actions menées par les pays industrialisés contre le développement des pays du Sud via les mécanismes du commerce international ou de la dette.



### *Extension du programme de microcrédit LUXMINT pour l'ONG ADA*

L'ONG de développement **ADA** (Appui pour le développement Autonome) s'est spécialisée dans le domaine du microcrédit. Elle finance et assiste les institutions de microfinance (IMF) dans les pays en voie de développement. Les microcrédits proposés et gérés par les IMF sont généralement des prêts à court terme (moins d'un an) pour un montant variant de 200 € à 1.500 € essentiellement destinés à des secteurs d'activités tels que le commerce, l'artisanat, l'agriculture et d'autres activités productives souvent situées dans l'économie informelle...

ADA avait déjà bénéficié d'un CREDIT ALTERNATIF de 123.947 € déboursé en janvier 2002, et a demandé et obtenu une extension de 260.000 € pour 5 ans qui devrait être déboursé avant l'automne de l'année 2004. Afin de favoriser l'obtention de ce prêt, etika s'est également engagé avec la mise à disposition d'une garantie bancaire s'élevant à 40.000 euro et financée à partir de son fonds de garantie.

Pour stimuler une dynamique de croissance cohérente et durable, les produits financiers proposés par LUXMINT sont diversifiés, allant du prêt (80% du portefeuille) à la participation en capital, en passant par la garantie. Ces différents outils permettent aux IMF de conforter progressivement leur viabilité, en élargissant leur portefeuille de crédit et en diversifiant ses sources de financement. En 2003, les ressources équivalentes à 1,5 millions d'euros étaient investies auprès de 13 IMF d'Amérique Latine (86% du portefeuille) et d'Afrique. ADA prévoit d'étendre géographiquement le portefeuille, en veillant à équilibrer sa présence entre l'Amérique Latine et l'Afrique.

Concrètement, les investissements de LUXMINT se situent entre 50.000 et 150.000 € par IMF et sont effectués en US\$ ou en € pour des périodes de 2 à 5 ans (moyen terme). LUXMINT se démarque par la flexibilité et la diversité de son offre. En 2003, un investissement supplémentaire a été réalisé au Nicaragua ainsi que deux garanties au Mali et au Bénin.



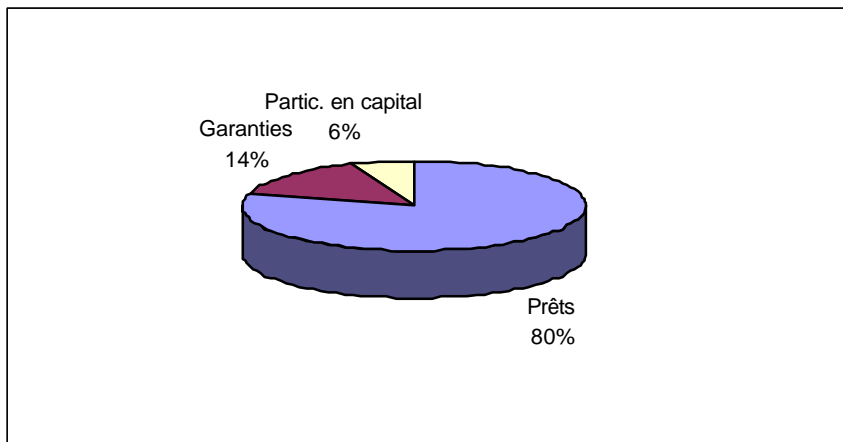
*Le financement d'entreprises de restauration est rendu possible grâce au micro-crédit*

### Luxmint : un fonds pépinière

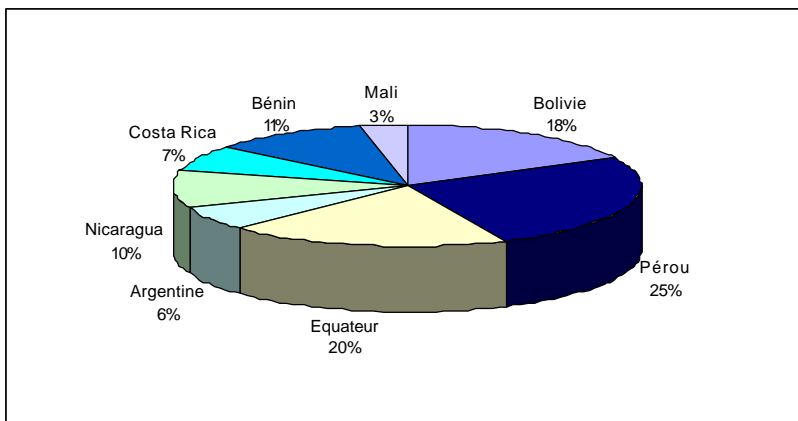
LUXMINT est un véritable 'Fonds Pépinière'. En effet, dans de nombreux cas, les IMF appuyées par LUXMINT ont pu utiliser l'apport initial de ADA pour mobiliser d'autres financeurs potentiels. Dans d'autres cas, une opération avec LUXMINT a permis à certaines IMF encore trop jeunes pour le marché des capitaux, de s'y préparer progressivement.

La microfinance, même si elle ne peut être considérée comme la panacée en terme de lutte contre la pauvreté, représente un outil puissant et durable d'appui au développement. C'est ce que LUXMINT souhaite promouvoir et soutenir concrètement en appuyant le développement et le renforcement des IMF, porteuses des services de microfinance auprès des populations pauvres.

### Répartition par type d'appui (2003) pour LUXMINT



### Répartition géographique des appuis financiers de LUXMINT (2003)



## *Crédit de pont pour le soutien au commerce équitable*

L'asbl **Transfair-Minka** a obtenu un crédit de pont de 20.000 € en attente de subsides du Ministère de la coopération. Ce crédit a été octroyé le 19 décembre 2003 et fut remboursé le 13 avril 2004. Il avait été octroyé sur les fonds propres de etika qui en a donc assumé le risque financier (pour plus d'informations sur le fonds de garantie de etika voir à la page 12).

Transfair-Minka est active au Grand-Duché depuis 1991 pour promouvoir la distribution de produits issus du commerce équitable et sensibiliser la population luxembourgeoise au fonctionnement du commerce international qui pénalise systématiquement les producteurs des pays non industrialisés. Transfair Minka avait commencé son action par la distribution d'aliments (thé, café, chocolat, bananes) mais elle s'est élargie à la commercialisation d'autres produits comme les ballons de football. Transfair Minka encourage la distribution de tous ces produits dans les boutiques Tiers Monde mais aussi dans les grandes surfaces.



*Les producteurs de café guatémaltèques soutenus par Transfair-Minka*



## Lignes de crédits

Certaines associations ou entreprises bénéficient de **crédits de trésorerie** à taux réduit pour les aider à faire face à des manques temporaires de liquidités. Ces **crédits en compte courant** sont en général accordés pour un an et sont renouvelables. Le comité de crédits de etika a décidé que leur renouvellement serait tacite sauf dénonciation de sa part trois mois avant l'échéance si le volume de l'épargne totale disponible venait à manquer. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'ensemble des projets soutenus.

| Nom du bénéficiaire            | année de début | ligne de crédit accordée |
|--------------------------------|----------------|--------------------------|
| Alter Echos sàrl               | 1998           | 44.620,83 €              |
| Pimpampel Dalheim              | 1998           | 25.000,00 €              |
| Pimpampel Bonnevoie            | 1998           | 25.000,00 €              |
| Drëtt Welt Buttek Esch         | 1998           | 12.394,67 €              |
| Co-labor soc. coop.            | 1998           | 58.848,57 €              |
| Polygone sàrl                  | 1999           | 99.157,41 €              |
| Berodung fir Biolandwirtschaft | 1999           | 14.873,61 €              |
| D'Computerschoul sàrl          | 1999           | 24.789,35 €              |
| Défi-Job asbl                  | 2002           | 50.000,00 €              |
| Mouvement écologique           | 2003           | 15.000,00 €              |
| ASTI                           | 2003           | 40.000,00 €              |
| worx                           | 2003           | 75.000,00 €              |
| Cercle de coopération des ONGD | 2004           | 30.000,00 €              |
| CLAE                           | 2004           | 250.000,00 €             |
| <b>Total</b>                   |                | <b>764.684,44 €</b>      |

## **Evolution des CREDITS ALTERNATIFS**

Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 jusqu'au 30 juin 2004, 11 nouveaux CREDITS ALTERNATIFS (dont 5 crédits en compte courant) ont été accordés. Fin juin 2004, etika et la BCEE soutenaient ainsi au total plus de 80 projets différents dont 14 par un crédit en compte courant. 8 crédits sont arrivés à échéance dans la même période, dont un qui a été remboursé par anticipation.

En tenant compte de la participation de près de 1,24 millions d'euros de la BCEE, le volume total des fonds d'EPARGNE ALTERNATIVE disponibles s'élevait à 11.690.805 € au 30 juin 2004. Par convention entre etika et la BCEE, au maximum 90% de cette somme - soit 10.521.725 € - peuvent être affectés à l'octroi de crédits, et ceci afin d'éviter des difficultés de trésorerie en cas de retraits éventuels de la part d'épargnants.

Le montant total des CREDITS ALTERNATIFS octroyés (c'est-à-dire acceptés aussi bien par etika que par la BCEE) au 30 juin 2004 se chiffrait à 8.042.379 €. De la sorte, le taux de conversion de l'épargne totale pouvant être affectée en crédit était de 76,4% fin juin 2004.

Au moment où est rédigé ce rapport, le comité de crédit de etika (CC) est en train d'étudier 4 demandes de crédits dont le volume total dépasse 2 millions d'euro.

La répartition entre les secteurs d'activités d'etika est un autre indicateur important pour le fonctionnement du mécanisme. Actuellement cette répartition se présente de la façon suivante :

- environnement au sens large : 80% ;
- social et culturel : 17% ;
- solidarité internationale : 4%.

Afin de remédier à la sous-représentation évidente du secteur de la solidarité internationale, le CA de etika a décidé au courant des années 2003 et 2004 d'investir une partie des sommes disponibles sur le fonds de garantie dans des initiatives actives dans ce domaine. Le détail de ces opérations est décrit sous le titre suivant :

### **Utilisation du fonds de garantie de etika**

Les intérêts auxquels renonce l'épargnant, mais qui ne peuvent être redistribués à des bénéficiaires de crédit par manque de projets servent à alimenter le Fonds de garantie et de soutien mis en place par etika. De cette façon etika peut garantir que l'appui solidaire des épargnants sera réinvesti de façon durable dans l'économie sociale et solidaire. C'est ainsi que etika a pu prendre des participations à Alterfin et à Stock at Stake et donne un soutien en capital à des entreprises actives dans le domaine de l'investissement socialement responsable. Trois investissements ont pu être réalisés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 30 juin 2004 :

- 170.000 € ont été placés dans le compte Epargne Nord-Sud géré par la Banque Triodos en Belgique. Comme son nom l'indique, ce compte est destiné à financer des projets de développement (exclusivement via le financement d'activités de microcrédit). C'est la société coopérative Alterfin (dont etika est actionnaire) qui a la responsabilité de la gestion de cette épargne. etika a pris la décision de placer cette somme pour contrebalancer le faible volume de crédits destinés à la

coopération internationale. Ces fonds sont disponibles à brève échéance pour une autre affectation sur décision du CA de etika.

- 20.000 € ont été mobilisés pour un crédit de pont octroyé à l'asbl luxembourgeoise de commerce équitable Transfair-Minka le 19 décembre 2003 en attente de subsides du Ministère des Affaires étrangères, crédit remboursé le 20 avril 2004.
- 40.000 € ont été mobilisés en avril 2004 pour le nantissement du prêt de 260.000 € à destination de l'ONG Appui pour le Développement Autonome (ADA) pour l'extension de son projet de microcrédit LUXMINT. Le nantissement durera pour la totalité du prêt, soit 5 ans.

Afin d'acquérir une connaissance plus affinée sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, etika a pris en 2004 la décision de siéger aux conseils d'administration de Stock at Stake. Stock at Stake est une société anonyme de droit belge et liée à l'asbl Ethibel. Stock at Stake est active dans l'étude socio-éthique d'entreprises et d'organisations, c'est-à-dire qu'elle émet des notations sur les performances sociales ou environnementales des sociétés cotées sur les marchés boursiers mondiaux.

Ces notations sont ensuite vendues à des gestionnaires de fonds. Ceux-ci, en sélectionnant dans leur portefeuille d'investissement uniquement des entreprises contenues dans le registre d'Ethibel, peuvent ainsi labelliser leur fonds avec le label Ethibel. Ce ne sont donc pas les entreprises notées qui rémunèrent Stock at Stake.

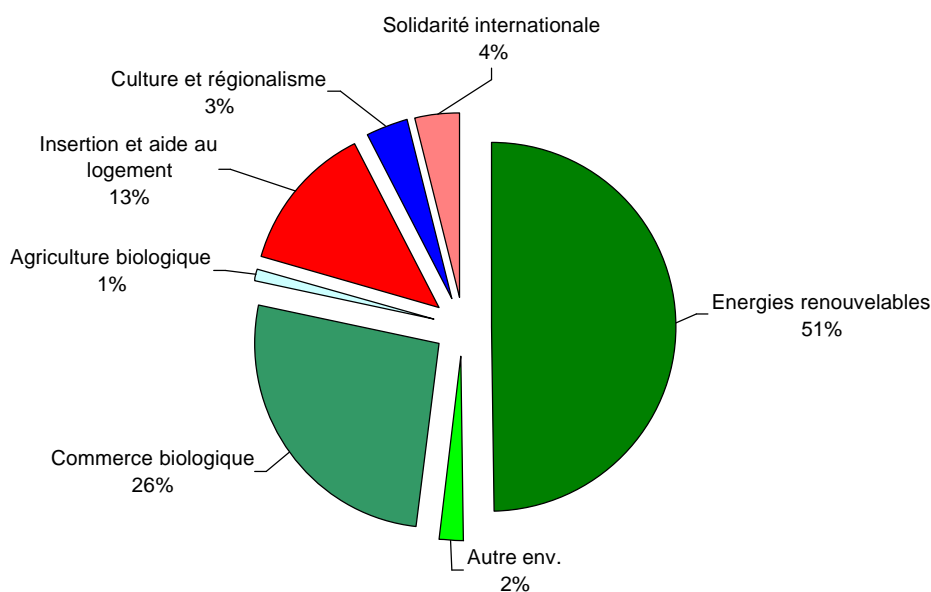
## Crédits déboursés entre le 01/07/1997 et le 30/06/2004

Répartition des crédits par secteur (en milliers d'euros):

| Déboursés jusqu'au | Ecologie | Social et Culturel | Solidarité internationale | Total |
|--------------------|----------|--------------------|---------------------------|-------|
| 31.12.1998         | 1.579    | 682                | 35                        | 2.295 |
| 31.12.1999         | 4.281    | 1.006              | 35                        | 3.852 |
| 30.12.2000         | 3.116    | 1.542              | 85                        | 4.742 |
| 31.12.2001         | 4.230    | 1.119              | 211                       | 5.560 |
| 31.12.2002         | 4.164    | 1.163              | 208                       | 5.535 |
| 31.12.2003         | 5.662    | 1.199              | 277                       | 7.139 |
| 30.06.2004         | 5.210    | 1.296              | 302                       | 6.808 |

## Répartition des crédits accordés, état juin 2004

(les crédits acceptés par etika et la BCEE au 30.06.04 en cours de déboursement sont pris en compte)



### Evolution du volume de l'épargne

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 30 juin 2004, 22 nouveaux comptes EPARGNE ALTERNATIVE ont été ouverts et 8 ont été fermés soit un solde positif de 15 comptes ; le nombre total des comptes est ainsi passé de 462 à 477 unités. De ces 477 comptes, 434 sont détenus par des particuliers, 39 par des associations et fondations, et 4 par des sociétés commerciales et autres.

Sur la même période, les capitaux épargnés sont passés de 9.384.000 € à 10.451.000 € soit une progression de 11% en un an, représentant plus d'un million d'euro.

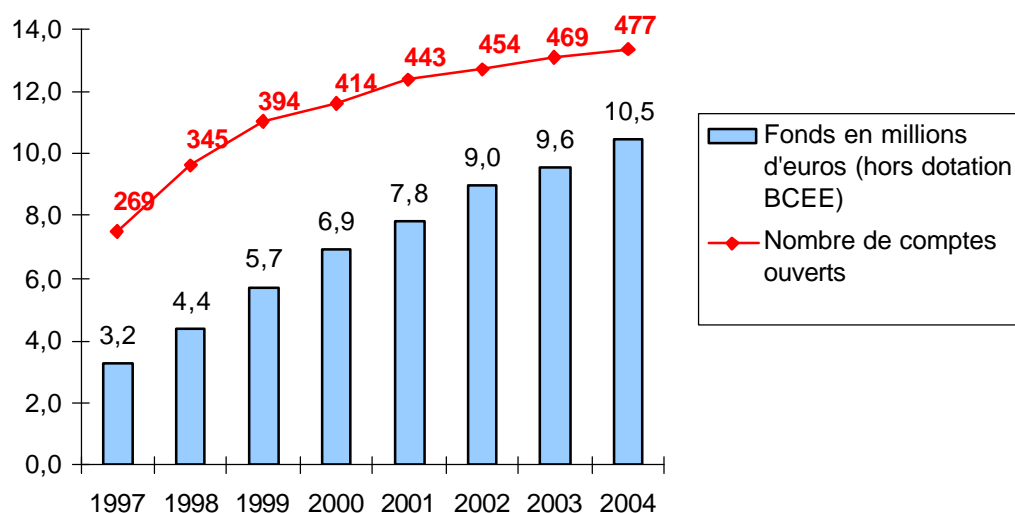
Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du volume de l'épargne et du nombre des comptes depuis décembre 1997. Ces chiffres représentent l'épargne réellement déposée par les épargnants (personnes physiques et morales) du mécanisme, c'est à dire qu'il n'est pas tenu compte de la dotation de la BCEE d'un montant de près de 1,24 millions d'euros (soit 50 millions LUF).

**Evolution du volume de l'épargne (\*) et du nombre des comptes entre le 31 décembre 1997 et le 30 juin 2004**

| Date     | Fonds déposés par les épargnants<br>en milliers d'euros | Comptes<br>ouverts |
|----------|---|--------------------|
| 31/12/97 | 3.247   | 269                |
| 31/12/98 | 4.333   | 345                |
| 31/12/99 | 5.659   | 394                |
| 31/12/00 | 6.803   | 414                |
| 31/12/01 | 7.695   | 443                |
| 31/03/02 | 7.934   | 440                |
| 30/06/02 | 8.305   | 438                |
| 30/09/02 | 8.667   | 446                |
| 31/12/02 | 8.897   | 454                |
| 31/03/03 | 9.217   | 460                |
| 30/06/03 | 9.384   | 462                |
| 30/09/03 | 8.943   | 462                |
| 31/12/03 | 9.551   | 469                |
| 31/03/04 | 10.103  | 471                |
| 30/06/04 | 10.451  | 477                |

(\*) hors dotation BCEE de 1.239.468 €

**Evolution de l'Epargne Alternative jusqu'au 30 juin 2004**



## *Philosophie d'intervention*

Pour bénéficier du mécanisme EPARGNE ALTERNATIVE, les projets doivent :

- être engagés dans le développement et la réalisation de modèles sociaux, économiques et écologiques plus durables et plus solidaires ;
- viser la promotion des droits de l'homme au sens large (notamment les droits politiques, le droit au travail, au logement, à la formation, à l'expression culturelle, à la famille, à l'intégrité physique, etc.) et le développement durable.

Les critères de sélections sont les suivants :

1. Priorité aux demandes de crédit destinées à des projets déterminés, de préférence aux demandes de crédit destinées au financement des activités en général du bénéficiaire.
2. Priorité aux projets nouveaux (créateurs d'emploi), de préférence aux projets en cours.
3. Priorité aux projets innovateurs (projets pilotes), de préférence aux projets mettant en oeuvre des expériences d'ores et déjà confirmées.
4. Priorité aux projets de création par opposition aux projets de consommation.
5. Priorité aux projets collectifs, de préférence aux projets individuels.
6. Priorité aux projets du secteur associatif et de l'économie sociale, de préférence aux projets de l'économie privée à finalité plus exclusivement lucrative.
7. Priorité aux projets et entreprises ayant des difficultés d'accès aux ressources financières dont elles ont besoin, de préférence à celles qui peuvent se procurer ces ressources par les circuits traditionnels.
8. Même lorsque le crédit est destiné à un projet déterminé, compte devra être tenu, outre des caractéristiques du projet en tant que tel, de celles du demandeur de crédit et de ses activités.
9. Alors que l'appréciation d'un projet particulier se fera prioritairement par rapport aux critères généraux et aux critères particuliers applicables au champ d'activité dont il relève, l'acceptabilité et la valeur du projet doivent également être envisagées au regard des critères particuliers applicables aux projets relevant des autres champs d'activité.
10. Alors que l'appréciation porte essentiellement sur la qualité intrinsèque du projet, sa viabilité économique doit également faire l'objet d'un premier examen.



11. Dans la mesure du possible, un équilibre est recherché entre les projets relevant des trois champs d'activité qu'etika se propose de couvrir.

Pour garantir le respect de son objectif, le mécanisme doit être transparent envers les épargnants. Le preneur de crédit accepte ce principe de transparence.

Etika couvre les trois domaines d'activité suivants :

- Ecologie;
- Social et Culturel;
- Solidarité internationale.

L'accent est mis sur des critères positifs, c'est-à-dire des critères d'inclusion, par opposition à des critères d'exclusion. Chaque projet est étudié selon des critères généraux (priorité aux projets concrets et créateurs d'emplois, innovateurs ou pilotes, de création, collectifs, du secteur associatif et de l'économie sociale, ayant des difficultés d'accès aux ressources financières traditionnelles) et selon des critères particuliers applicables au champ d'activité dont il relève (écologie, social/culturel et solidarité internationale). Son acceptabilité est également envisagée au regard des critères particuliers des autres champs d'activité.

Différents types de crédit sont possibles :

- Le crédit d'investissement, qui finance un achat important dont la charge est répartie sur plusieurs années.
- Le crédit de pont, qui préfinance les activités de l'emprunteur, par exemple lorsque le versement de subsides promis tarde. Le crédit de pont s'octroie sur base de rentrées futures certaines.
- La ligne de trésorerie, qui permet de faire face pendant une période déterminée à un manque de liquidités. Afin de privilégier, dans le cadre du mécanisme, le financement de projets en rapport avec les activités générales de l'emprunteur, ce dernier type de crédit est limité à 10% de l'épargne disponible et, pour chaque projet, à une année. Il peut cependant être renouvelé.

Le montant minimum d'un crédit est de 12.395 € et le maximum est de 1 million d'euros réparti en deux tranches égales de 500.000 €:

- la première donne droit au bénéficiaire de disposer du taux bonifié pendant toute la durée du prêt;
- la deuxième donne droit au bénéficiaire de disposer du taux bonifié pendant la première année suivant le déboursement, et est ensuite renouvelée tacitement chaque année sauf dénonciation de etika trois mois avant la date d'échéance. Le crédit se transformerait ainsi en crédit traditionnel. Ce système a été mis en place afin de laisser à etika une marge de manœuvre sur son épargne au cas où celle-ci viendrait à manquer au regard des demandes de crédits.

## *Sélection des crédits*

### **Les projets sont sélectionnés en deux étapes distinctes :**

#### Analyse de la plus-value sociale et écologique

Le Comité de Crédit (CC) d'etika se réunit en général au moins six fois par an et plus souvent en cas de besoin. Il analyse les demandes qui lui sont soumises et retient celles qui présentent des mérites particuliers dans les domaines de l'écologie, du social et/ou de la solidarité internationale. Dans un souci de transparence, le CC d'etika adresse une lettre de décision motivée à chaque demandeur.

Chaque secteur est représenté au CC par des représentants élus par l'assemblée générale d'etika. Ces experts ont pour mission de porter un regard analytique sur tout projet présenté. Les décisions se prennent à la majorité des deux tiers des membres du CC.

Une convention conclue entre etika et le porteur du projet définit les obligations des parties prenantes, notamment l'accord du bénéficiaire à la publication de toutes les informations utiles - y compris financières - concernant le projet, et son engagement à exécuter le projet dans le respect des caractéristiques qui ont déterminé la décision d'etika.

#### Analyse de la faisabilité économique

La BCEE analyse les projets retenus par le CC d'etika selon la procédure normale en vigueur en matière d'attribution de crédits. Elle accorde le crédit si ces projets lui paraissent viables financièrement et économiquement. Les instances d'etika et de la BCEE se rencontrent régulièrement pour faire le point sur les méthodologies utilisées de part et d'autre pour collaborer dans les meilleures conditions.